

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

DELIBERATION N°13 - DCM-2026043013

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29
Contre : -
Abstentions : -

L'an deux mille-vingt-six, le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

Date de convocation : 24 avril 2026

Membres présents :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Frédéric BILLARD, Mme Fabienne GOYENETCHE, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Mathieu DELAU, M. Jérôme RANCE, M. Peïo BOULIN, Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Laurence GUYONNIE, M. Dominique LAVIGNE, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Gilles LASSABE.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Martine BECRET donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD
M. Kévin HELENE donne pouvoir à M. Christophe MARTIN
Mme Amina EJNAÏNI donne pouvoir à M. Jérôme RANCE
Mme Lona BARRASA-MARTIAL donne pouvoir à Mme Béatrice ESCOURBIAT
Mme Monia EVENE-MATEO donne pouvoir à M. Guy BOULANGER

Secrétaire de séance : M. François NOGARO

Rapporteur : Monsieur Christophe MARTIN, *Adjoint délégué aux Finances et à l'Administration générale*

LaNum – association à but non lucratif (loi 1901) – a pour objectif de faire émerger de nouveaux projets, favoriser l'innovation et améliorer la compétitivité du territoire du Pays basque auprès d'un réseau d'acteurs d'horizons variés.

Dans toutes ses actions, elle entend s'appuyer sur des valeurs fondamentales qui font partie de l'ADN de l'association : agilité, coopération, excellence, audace.

La Commune de Boucau est adhérente à cette association. Conformément à ses statuts, les membres du collège 1 « Collectivités et organismes publics » sont représentés par deux représentants de leur exécutif ou leurs représentants délégués :

- Un représentant pour siéger au Conseil d'administration ET à l'Assemblée Générale
- Un représentant pour siéger uniquement à l'Assemblée Générale

Il est ainsi proposé de désigner les représentants de la Commune qui siègeront à ces instances.

Objet :
LaNum :
**désignation des
représentants de
la Commune**

Où l'exposé de Monsieur Christophe MARTIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** Madame Morgane CHAZELLE en qualité de représentante pour siéger au Conseil d'administration ET à l'Assemblée Générale
- **DESIGNE** Monsieur Mathieu DELAU en qualité de représentant pour siéger uniquement à l'Assemblée Générale

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 30/04/2026**

**Le Maire,
M. Mathieu HORN**



**Le Secrétaire,
M. François NOGARO**



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Nogaro", is written below the official seal of the Municipality of Boucau.